



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Impact de la réforme du baccalauréat sur les enseignants

Question écrite n° 14341

Texte de la question

M. Cédric Roussel interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la réforme du baccalauréat. Conscient que la refonte complète tant du baccalauréat que de l'articulation avec les formations d'enseignement supérieur, est une nécessité à la fois éducative, économique et sociale pour le pays, il souhaite connaître les conséquences induites pour les enseignants. En effet, cette réforme du baccalauréat présentée le 14 février 2018, et fortement inspirée du rapport Mathiot remis au ministère de l'éducation nationale le 24 janvier 2018, bouleverse l'organisation actuelle. Ce bouleversement, bien que nécessaire et plébiscité par une majorité d'élèves, de parents et de professeurs, entraîne avec lui des questionnements pour certains. Dès lors, il lui demande quels seront les impacts précis de cette mesure sur les conditions de travail des enseignants.

Texte de la réponse

La réforme du lycée et du baccalauréat qui prendra effet à compter de la rentrée 2019 en classes de seconde et de première et de la session 2021 du baccalauréat, s'accompagne d'un plan de formation à l'échelle nationale et académique des enseignants afin de s'assurer d'une bonne appropriation par chacun des nouveaux programmes, qu'il s'agisse de nouveaux enseignements ou d'enseignements pluridisciplinaires. Le plan national de formation (circulaire n° 2018-072 du 3 juillet 2018 parue au BOEN n° 27 du 5 juillet 2018) fixe en effet comme objectif prioritaire l'accompagnement des politiques éducatives engagées par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse notamment pour ce qui est de la réforme du baccalauréat et de la transformation du lycée. Les actions à pilotage national seront relayées au niveau de chaque académie par des plans académiques de formation. Le PNF vise en effet à nourrir grâce à la formation de formateurs dans le cadre de séminaires nationaux, une dynamique qui puisse irriguer ensuite les territoires. A titre d'exemples, on peut citer des actions concernant les contenus du nouvel enseignement de la spécialité « numérique et sciences informatiques » de la voie générale, qui donnera lieu à une nouvelle certification pour les enseignants qui le souhaitent, ou les formations à la prise en compte de l'oral au lycée dans la perspective de la nouvelle épreuve terminale orale. S'agissant de ses implications sur le service des enseignants, la réforme a été conçue pour ne pas entraîner de bouleversements majeurs : d'une part, l'enveloppe disciplinaire globale de chaque discipline varie peu par rapport à la situation actuelle ; d'autre part, la réduction du nombre d'épreuves terminales (une épreuve anticipée en première, quatre en terminale) conduit à une réduction de la charge de l'évaluation par rapport à la situation actuelle (plus d'une dizaine d'épreuves concentrées à la fin de l'année de terminale) ; la passation de certaines épreuves du baccalauréat en contrôle continu en classes de première et de terminale (histoire géographie, langues vivantes...), n'entraîne pas de charge nouvelle dans la mesure où elle s'inscrit dans le cadre de la formation dispensée aux élèves qui comporte déjà des évaluations dans un format comparable. Pour faciliter l'organisation de la correction des copies dans le cadre du contrôle continu, une expérimentation de dématérialisation de la correction (déjà pratiquée pour d'autres examens ou concours) est actuellement en cours dans certaines académies pour la session 2019.

Données clés

Auteur : [M. Cédric Roussel](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14341

Rubrique : Examens, concours et diplômes

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [20 novembre 2018](#), page 10380

Réponse publiée au JO le : [17 décembre 2019](#), page 10960